



COMMUNES



Annonce du programme par le gouvernement



Information par les Préfets

EMAIL, COURRIERS, RENCONTRES



Réception d'un mail personnalisé du Cerema avec lien d'accès au formulaire en ligne pour candidature au programme

EMAIL

Janvier à Mars 2021

Fin de la démarche

REFUS



Réponse à l'enquête en ligne

REFUS

PAS DE RÉPONSE

VOLONTAIRE

Contact par un bureau d'études pour entrer dans la démarche

EMAIL, TEL

VOLONTAIRE



Contact par un bureau d'études pour la réalisation du recensement sur la commune

EMAIL, TEL

Transmission des documents disponibles au bureau d'études

EMAIL

Si repérage d'un ouvrage présentant un danger grave et imminent



Visite de recensement des ponts et des murs aval possibilité de participation de la commune

TERRAIN

Préconisation de mesures d'urgence par le bureau d'études

Réception des carnets de santé des ouvrages suite au recensement

EMAIL

PHASE 1

Recensement et reconnaissance

Entre l'été 2021 et l'été 2022

Présence de ponts sensibles ?

OUI



Contact par un bureau d'études

EMAIL, TEL

Réalisation par la commune des travaux préalables : dévégétalisation, accessibilité ouvrage

TERRAIN



Visite d'évaluation des ponts sensibles par le bureau d'études possibilité de participation de la commune

TERRAIN

Réception des carnets de santé des ouvrages sensibles actualisés

EMAIL, TEL

PHASE 2

Évaluation

À partir de 2022

NON

À l'issue du plan de relance



La commune dispose

- des outils pour poursuivre la surveillance et l'entretien de ses ouvrages,
- le cas échéant, elle devra engager les investigations complémentaires nécessaires pour ses ouvrages sensibles en vue notamment de la réalisation de travaux si besoin